

Rim El Joundi

L'islam et l'art figuratif: ambiguïté de l'interdiction

Si l'islam avait suivi un parcours semblable à celui du christianisme qui, après une période iconoclaste d'une centaine d'années, finit par admettre la représentation figurée, il aurait probablement résolu, lui aussi, le problème de ses images propres. Il ne l'a pas fait, de sorte que l'image est depuis des siècles objet de doute quant à sa licéité, malgré sa présence à toutes les époques de la civilisation musulmane.

Dès le début, les fouqahâ' (savants de l'islam chargés d'interpréter le Coran et d'émettre des avis sur des questions religieuses) se sont fondés, dans leur refus de l'image, sur le verset 90 de la sourate de La table qui interdit clairement les ansâb, les «pierres dressées», les bétyles, soit les sculptures de dieux adorés avant l'islam ou les idoles. Cette interdiction avait certes pour but d'empêcher les nouveaux croyants de retourner au paganisme, mais il s'agit là d'une «opinion personnelle» identique à celle des iconophiles, donc sans valeur, car non corroborée par les fouqahâ'. Or, dans leur interprétation du verset en question, les fouqahâ' sont allés au-delà des idoles proprement dites pour interdire jusqu'à la peinture et la représentation par l'image. Il aura fallu attendre des siècles et l'apparition de la photographie pour que les hommes de loi des temps modernes se prononcent sur ce nouveau type de figuration ...

Rim el Joundi, née 1965 à Beyrouth, est artiste peintre. Etudes des Beaux Arts au Liban (1991 BA, 2004 Maîtrise, 2006 DEA). Entre 1992 et 2003, nombreuses expositions à Beyrouth; 2004 à Londres, 2005 à Vermont/USA et New York. 2005 Prix de Triangle Art (Ford Foundation), Vermont.

Peut-être les débats les plus vifs sur l'autorisation ou l'interdiction de la peinture dans le monde arabe ont-ils été suscités par la rencontre avec la manière occidentale, lorsque les peintres arabes de formation européenne revinrent dans leurs pays et se lancèrent dans le portrait réaliste, considéré par les fondamentalistes comme un défi au pouvoir de création réservé à Dieu seul. Il semble cependant que l'image ait bénéficié d'une certaine tolérance dans la mesure où elle était exécutée de façon stylisée et sans l'ambition de se comparer avec le pouvoir créateur de Dieu. Au reste, les exemples abondent, dans le monde musulman; ainsi les manuscrits, les miniatures, les ornements basés sur la riche répétition d'une unité à l'infini. Ce qui montre bien que l'interdiction de la représentation picturale visait un style précis et non la peinture en général. Beaucoup plus tard, les fondamentalistes les plus sévères recourront sans hésiter à la photo, pourtant plus réaliste que n'importe quel genre de peinture connu précédemment.

Lors de la révolution iranienne, le regard du voyageur sortant de l'aéroport de Beyrouth tombait non seulement sur les photos de Khomeiny et d'autres leaders musulmans, mais aussi sur leurs portraits peints, dont l'énormité des dimensions évoquait les affiches populaires surmontant l'entrée des cinémas. En l'occurrence, la peinture réa-

liste n'était pas considérée comme illicite. Au contraire, elle était utilisée comme élément de propagande politique, même si son style n'était pas conforme à celui de l'art musulman traditionnel. Ce qui importait était le sujet, non le style.

Que le sujet prime le style a été prouvé par les événements qui se sont déroulés au Liban, pays où foisonnent les grands panneaux publicitaires. En un premier temps, la même version d'une affiche était encore visible dans toutes les régions, quel que fût son sujet. Mais peu à peu certaines affiches se virent maculées de noir dans les régions à prédominance musulmane, telles la banlieue chiite du sud de Beyrouth et les villes sunnites de Sayda et Tripoli, si elles vantaient des produits interdits par l'islam – notamment l'alcool – ou qu'elles laissaient apparaître certaines parties du corps féminin. Elles durent alors être modifiées selon les régions où elles étaient exhibées, de sorte que la bière «Almaza» devint sans alcool, par exemple, et que toute publicité pour la lingerie disparut.

En ce qui concerne l'image cinématographique, l'Iran n'encourage que la production de films respectant les interdits de l'islam. Ainsi les réalisateurs iraniens ont-ils créé et développé un style propre leur permettant de s'exprimer par le recours aux symboles. L'on pourrait être tenté d'établir un parallèle avec les circonstances dans lesquelles est né ce qui est nommé «art musulman», soit lorsque les premiers artistes en terre d'islam exercèrent leur art en s'inspirant des styles précédents, tout en tenant compte des normes introduites par la nouvelle religion.

En revanche, s'agissant de la télévision, les musulmans les plus fondamentalistes n'éprouvent aucun scrupule à l'utiliser comme outil de propagande. Après le 11 septembre 2001, Ben Laden s'est transformé en superstar exclusive pour la chaîne Al-Jazîra. Même rares, les scènes qui le montrent parmi ses adeptes à l'occasion de séances privées ou dans des camps d'entraînement militaire sont quasiment devenues des vidéoclips passant en continu sur l'écran. Et les messages filmés, par lesquels il s'adresse tant à ses ennemis qu'à la foule qui le soutient, ont contribué à «l'iconisation» de son personnage, re-

présenté en buste, barbe grisonnante, vêtu très simplement et usant d'un langage coranique (saint) propre à toucher sans détour la sensibilité de ses partisans. A ses côtés, l'on voit une arme dont la violence qu'elle symbolise contraste avec le calme apparent du vieil homme, tout en produisant un effet de rationalité planifiée encore accentué par l'éclairage, la composition et les divers éléments appartenant à l'art de l'image.

Télévision «musulmane»?

Al-Manâr n'est nullement une chaîne ordinaire se bornant à montrer occasionnellement des leaders musulmans. Il s'agit de la chaîne officielle du Hezbollah, en fait d'une «chaîne musulmane» transmettant une «image musulmane». Or cette image dépend entièrement de techniques modernes créées en Occident, telles que caméra, montage, procédés graphiques. Les programmes offerts sont pareils à ceux de n'importe quelle autre chaîne, car ils comportent eux aussi informations, talk-shows politiques et sociaux, séries et jeux pour enfants, films et même vidéoclips, ces derniers ayant cependant pour seul objet la propagation des opinions du Hezbollah et l'exhibition de son chef, associée à des images de militants, femmes voilées, enfants, batailles, etc. Le tout sur fond musical de chansons révolutionnaires (notons que certains fouqahâ' interdisent également la musique). Ainsi cette «image musulmane» ne diffère pas d'autres images quant au style et à la technique, mais elle s'en distingue totalement par le sujet, et toute image ne respectant pas les lois morales de l'islam est interdite de diffusion. C'est dire que rien ne s'oppose à l'utilisation en soi d'une forme occidentale.

Il résulte de ce qui précède qu'il n'y a aucune incompatibilité entre l'islam le plus fondamentaliste et l'image la plus moderne, tels l'affiche, la photo, le cinéma, la télévision et même l'image numérique diffusée sur les sites Internet à des fins de propagande. Et pourtant, l'interdiction de la peinture reste en vigueur !

Selon un reportage publié par la revue égyptienne Rouz al-Youssouf, le 15 avril 2006, des étudiants de l'Ecole des beaux-arts du Caire déclara-

raient que l'art figuratif est interdit (harâm) dans l'islam, et ce après qu'une fatwa (avis d'un faqîh en réponse à une question relevant de la religion) eut interdit la sculpture, bien que le Caire soit la première ville arabe à avoir fondé, en 1908, une école des beaux-arts. Ainsi, presque 100 ans plus tard, les héritiers des premiers artistes formés au Caire affirment que la figuration est harâm, mais n'interrompent pas leurs études pour autant !

L'une des étudiantes disait être contrainte de poursuivre ses études, car il ne lui était pas possible de changer de département, mais être absolument convaincue que l'art est harâm et que ses études sont réprochées par Dieu; elle continuait simplement pour obtenir son diplôme, étant entendu que par la suite, elle ne pratiquerait aucun type d'art. Une autre étudiante affirmait détruire ce qu'elle sculptait, une fois son travail noté. Une autre encore déclarait que l'art est divisé en deux catégories: l'une «respectée» et l'autre «non respectée», l'une halâl et l'autre harâm. Une autre enfin annonçait que malgré ses études, elle refusait de sculpter et de peindre tout ce qui est paysage, nature morte ou nu.

Face à ce réel problème, les professeurs tentent de convaincre les étudiants que leurs études ne sont nullement interdites par l'islam, les travaux qu'ils produisent n'étant pas des idoles, mais simplement des œuvres d'art, et que si l'islam interdisait véritablement l'art, il aurait dû détruire les statues des pharaons lors de la conquête de l'Égypte. L'un des professeurs interrogés à l'occasion du reportage ci-dessus mentionné disait que ses élèves refusaient de peindre la nature et de travailler d'après modèle et qu'ils réclamaient des cours d'ornementation à l'exclusion de tout autre. Autant transformer le département des beaux-arts en école de broderie, concluait-il !

Il est évident que les étudiants sont beaucoup plus forts que leurs professeurs, car ils ont de leur côté le pouvoir de la religion, tandis que leurs professeurs sont hors de mesure de rivaliser avec les fouqahâ', lesquels se contentent d'émettre des fatwa. L'un des professeurs a présenté sa démission en posant la question: « Que viennent faire pareils étudiants dans une école des beaux-arts? »

Devant cette situation, l'observateur étranger demeurera perplexe. Cependant je puis personnellement affirmer que la confusion s'empare de l'esprit de ces jeunes musulmans qui aspirent à une certaine stabilité par l'appel aux repères du passé, dans l'espoir de se définir dans un monde changeant, divers et rapide. L'image en général est devenue beaucoup trop complexe pour qu'une fatwa puisse la cerner. Comment, en effet, une image artistique produite à travers une multiplicité de formes peut-elle rester interdite au musulmans, dès lors qu'ils sont obligés de l'utiliser pour demeurer en contact avec notre temps ? Comment peut-on interdire l'image peinte, tout en faisant usage de l'image de la télévision ?

Image – mais laquelle?

Il y a près de 100 ans, le cheikh réformateur égyptien Mohammed Abdo considérait que la peinture n'était pas harâm car n'ayant aucune relation avec le culte des idoles. Aujourd'hui, les cheikhs émettent des fatwa interdisant l'art, fatwa qui ont le pouvoir d'influencer jusqu'aux étudiants des beaux-arts ...

L'histoire de l'islam n'a jamais été dépourvue de représentations par l'image. Si, en Occident, l'idée s'est ancrée selon laquelle l'image serait totalement interdite en islam, il se peut que la responsabilité doive en être attribuée aux orientalistes constatant que les mosquées n'abritent aucune peinture représentative, alors que les murs des églises sont couverts d'icônes ou de fresques. Le fait est qu'une différence essentielle dans les fondements des deux religions, musulmane et chrétienne, dicte la configuration de leurs lieux de culte.

Dans le christianisme, la communication entre le Créateur et le croyant se fonde sur le concept d'incarnation de Dieu fait homme. C'est autour de cette idée que saint Jean Damascène construisit sa défense des icônes face aux iconoclastes. Son argument s'appuyait sur le fait qu'en s'incarnant, Dieu a montré son image et que cet événement a annulé l'interdiction de la représentation stipulée dans l'Ancien Testament. Peindre l'image de Dieu revient simplement à copier l'image que Lui-même a voulu faire voir. L'icône devient alors l'in-

termédiaire entre Dieu et l'homme. Elle ne saurait être considérée comme un retour à l'idolâtrie, puisqu'elle est vénérée et non pas adorée. Dans la chrétienté orientale, l'icône est une nécessité théologique qui confirme l'incarnation et appelle l'Esprit Saint. D'où sa place essentielle dans l'église.

Dans l'islam, c'est le Coran qui sert d'intermédiaire entre Dieu et le croyant, soit le texte saint révélé au prophète Mohammed par Dieu. La relation entre le musulman et Dieu passe non par l'image, mais par le texte. C'est pourquoi, dans la civilisation musulmane, l'art de l'écriture a prospéré jusqu'à être considéré comme le summum d'un effort d'abstraction inspiré de concepts purement musulmans. Il n'est dès lors que très normal que les mosquées soient ornées de phrases tirées du Coran.

L'absence de représentation figurative dans les mosquées ne signifie cependant pas que l'islam interdise la peinture, laquelle a abondé dans la vie séculière. Les châteaux des califes omeyyades sont connus pour leurs peintures murales montrant scènes de chasse et de guerre, paysages, femmes, etc. A chaque période de l'histoire de l'islam, on trouve un large éventail de supports donnant lieu à l'ornementation figurative ; ainsi les meubles, les tissus, sans compter les manuscrits célèbres pour leurs miniatures et leurs enluminures.

Ainsi donc, même à supposer que l'islam interdise la représentation figurative, cette interdiction n'a jamais été respectée et n'a nullement freiné le développement d'un art musulman aux caractéristiques précises. L'on se gardera néanmoins de prétendre que la production artistique encouragée par la protection des califes ait été vue d'un bon œil par les fouqahâ'. Les califes eux-mêmes furent parfois considérés comme impies en raison de leur comportement non conforme aux vrais lois de l'islam. Le fait qu'ils buvaient du vin ne signifie pas que le vin soit halâl en islam, comme leur goût pour la peinture ne signifie pas non plus que la peinture soit halâl.

En bref, si la peinture n'a jamais été clairement et strictement interdite par l'islam, elle a toujours éveillé la méfiance et a été traitée avec

Zusammenfassung

Seltsam, wie sich die Idee vom «Bilderverbot» durch die islamische Geschichte bis heute zieht, immer wieder angeheizt durch konservative «Gelehrte», die dadurch das Denken auch vieler Kunststudierender mit einem Tabu beschwerten, selbst aber zu Propagandazwecken schonungslos von moderner Personendarstellung (Plakat und TV) Gebrauch machen.

prudence par les fouqahâ', comme si elle était pour eux une sorte de menace.

Aujourd'hui l'islam politique et ses fouqahâ' se trouvent dépassés par l'image, car elle n'est plus une et précise. Elle est devenue multiple dans ses formes, ses styles et ses techniques. Elle est complexe et ne peut être appréhendée par une fatwa historique. La refuser reviendrait à renoncer à la communication avec le présent. Comment, en effet, un mouvement fondamentaliste pourrait-il propager ses idées et demeurer en contact avec ses partisans dispersés dans le monde sans utiliser la télévision et l'internet? D'où la nécessité d'établir un nouveau lien avec l'image.

Mais quelle image ? Celle que créent non les artistes, mais les fouqahâ'. L'influence de la forme occidentale sur l'image perd du même coup son caractère harâm. Que «l'image musulmane télévisée» soit totalement occidentale n'embarasse guère les fouqahâ', car elle propage leurs idées. Les fouqahâ' sont eux-mêmes devenus les artistes; ce que rejette l'islam n'est pas l'image, mais l'artiste individuel aux yeux duquel l'art prime la religion. L'islam admet parfaitement le portrait le plus réaliste de Ben Laden ou de Khomeiny, mais réagit violemment devant la peinture d'une femme non voilée, même si elle obéit aux lois de l'art musulman. Au reste, il ne se méfie pas seulement de la peinture, mais de toute expression artistique non conforme à ses préceptes.

L'islam possédait une culture souple lorsqu'il était vainqueur. Sa souplesse a disparu, remplacée par une multitude de fatwa correspondant aux multiples facettes de la vie contemporaine.